

BOP 141
Barème de répartition des emplois administratifs

Dotation (a)

Part fixe (b)

	ETP
Dotation de base	2,0

SPECIFITES	ETP
Cité scolaire (C)	1
Cité scolaire de plus de 2 établissements (P)	1,5
Multisite	0,50
Restaurant d'application	0,25
Cité éducative	0,25

Restauration	ETP
Sans cuisine	0
Cuisine satellite (s)	0,15
Cuisine autonome (a)	0,50
Cuisine centrale (c)	0,65

Agences comptables (c)

	ETP
Nombre d'EPLÉ rattachés + budgets annexes	0,45

Majoration si recettes moyennes > de + de 20% à recette moyenne académique	+ 0,33
--	--------

Part variable (d = a-b-c)

Critères	Clé de répartition	Répartition des ETP	Formule de calcul
Effectif	40%	Prorata de l'effectif total de l'académie	Nombre d'élèves / Effectif total de l'académie
Hébergement	25%	Prorata du nombre de demi-pensionnaires et d'internes de l'académie	Nombre de DP et d'internes / Nombre total de DP et d'internes de l'académie
Boursiers	6%	Prorata du nombre de boursiers total de l'académie	Nombre de boursiers / Nombre total de boursiers de l'académie
PFMP	12%	Prorata du nombre d'élèves inscrits dans des formations spécifiques avec PFMP	Nombre d"élèves inscrits dans des formations avec PFMP / Nombre total d'élèves inscrits dans des formations avec PFMP
IPS	align="center">17%	IPS < 70	0,50 / tranche de 450 élèves de la structure
		70 < IPS < 90	0,25 / tranche de 450 élèves de la structure
		90 < IPS < 103	0,15 / tranche de 450 élèves de la structure
		≥ 103	0
TOTAL	100%	Dans la limite de 10%	

Correctif

Si total < 2,5	2,5
----------------	-----